

Règlement Ronde du Canal 2018

La Ronde du canal est ouverte aux licenciés ou non des catégories Cadets (nés en 2002 et avant) à Masters.

Réglementation: Toute inscription doit être accompagnée de la présentation d'une licence d'athlétisme FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT, Triathlon, Pentathlon moderne, course d'orientation en cours de validité ou d'un certificat médical non restitué d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. Une licence compétition en cours de validité d'une fédération habilitée (ex : football, basket, vélo, tennis etc..) sera acceptée.

Inscriptions: Sur www.Logicourse.fr

Dossards: Retrait au Port de plaisance de 16h30 à 18h15.

Parcours: circuit de 3,133km à parcourir 3 fois par les masculins et 2 fois par les féminines.

Départ: 18h30 face au Port de plaisance. -Arrivée: Face au Port de plaisance.

Classement scratch des 7 premiers masculins et 5 premières féminines ainsi que le premier et la première de chaque catégorie de cadet à master4 sans cumul. Récompense : le 1er des catégories de cadets à seniors et tous les 5 ans à partir de 35 ans.

Sécurité routière: Un service de sécurité sera mis en place en différents points du circuit.

Médical: Un médecin et une équipe de secouristes avec ambulance seront présents sur la course.

Assurances: Les concurrents s'inscrivent sous leur entière responsabilité et doivent être assurés.

Le Comité des fêtes de Briennon en tant qu'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble de ses animations.

Récompenses: Tous les concurrents seront récompensés au retrait de leur dossard.